

Berne, 31 octobre 2023

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

17^e Journée de la lumière

Un vélo non motorisé sur quatre n'est pas éclairé la nuit

La nuit ou au crépuscule, une personne sur quatre à vélo classique circule sans lumière. À titre de comparaison, seuls 2 % des utilisateur·rices de vélos électriques rapides roulent avec les feux non allumés, et 9 % des usager·ères de vélos électriques lents. Être bien visible est pourtant déterminant pour réduire le risque d'accident. C'est pourquoi les cyclistes motorisés·es ou non devraient non seulement avoir un éclairage adéquat et l'enclencher, mais également porter un gilet de sécurité. Tel est le message que le BPA et ses partenaires souhaitent faire passer à l'occasion de la Journée de la lumière 2023.

La nuit ou au crépuscule, une personne sur quatre à vélo conventionnel roule avec l'éclairage non allumé. À vélo électrique, depuis 2022, il est obligatoire de circuler avec les feux allumés même de jour. La grande majorité (91 %) des utilisateur·rices de vélos électriques rapides respectent cette règle. À vélo électrique lent, en revanche, une personne sur quatre roule de jour avec l'éclairage éteint. Lorsque la nuit tombe, les vélos électriques ont généralement leur éclairage allumé. C'est le cas pour 98 % des modèles rapides et 91 % des modèles lents.

En particulier durant la saison sombre, il est important pour les cyclistes d'améliorer leur propre visibilité afin de réduire leur risque de collision avec d'autres usager·ères de la route. La nuit, le risque d'accident à vélo classique ou électrique est en effet 1,5 fois plus élevé que de jour. Pour les piéton·nes, ce risque est même deux fois plus grand. Afin de se rendre visible, il est conseillé de porter des couleurs fluorescentes de jour et, la nuit, des vêtements clairs mais surtout des éléments réfléchissants, comme un gilet de sécurité. Ce dernier est particulièrement efficace, mais seuls 5 % des cyclistes motorisés ou non en portent un la nuit ou au crépuscule.

Journée de la lumière le 2 novembre

Lors de la Journée de la lumière du 2 novembre prochain, le BPA et ses partenaires rappelleront combien il est important d'être toujours bien visible dans le trafic routier. Un éclairage correct est ainsi indispensable à vélo classique ou électrique. En complément, le BPA recommande de porter un gilet de sécurité, y compris le jour. À cet effet, il a lancé en début d'année une nouvelle campagne d'information. Pendant la Journée de la lumière, les polices sensibiliseront les piéton·nes et les cyclistes à cette mesure de prévention et distribueront un cadeau réfléchissant. La journée d'action sera également ponctuée d'activités en ligne et des affiches seront visibles dans les communes.

Conseils pour être mieux vu-e sur la route

- À vélo classique: équiper le vélo d'un feu avant, d'un feu arrière et de catadioptres, et allumer cet éclairage.
- À vélo motorisé ou non, à trottinette ou à moto: porter en plus un gilet de sécurité.
- À trottinette, en planche à roulettes ou sur un autre engin similaire: utiliser un éclairage la nuit et en cas de mauvaises conditions de visibilité.
- À pied: porter des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.
- En voiture ou à moto: allumer l'éclairage et le maintenir propre; ralentir dans l'obscurité.